

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL
29 mars 2012 à 19h00

La séance est ouverte à 19h10.

- Il est fait appel des membres présents par M. Wissam NEHME.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à Mme BERGEROL Mme ROLLAND à Mme DEVEDJIAN
Mme COVI à M. LEGRAND M. ADDA-HALIMI à M. SENANT
M. SIMON à M. MOHAMMEDI Mme BOUCHET-LEMOINE à M. FOUQUET
Mme VLASTOS à Mme BUGAT Mme LE NEOUANNIC à M. FIE

M. le Maire : Je propose tout d'abord d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes de Toulouse et de Montauban.

(Une minute de silence est respectée.)

M. le Maire : La séance portant sur le compte administratif, je propose de donner la présidence à Madame Devedjian.

(Pas d'objection, Madame Devedjian prend la présidence.)

- 1 - Adoption du compte administratif 2011 de la ville d'Antony.

Mme DEVEDJIAN : Je donne la parole à Pierre Médan pour qu'il présente ce compte administratif.

M. MEDAN : Ce compte administratif se présente comme d'habitude en trois parties : le fonctionnement, l'investissement et les

différents ratios. Il reflète l'exercice 2011 et évidemment cet enchaînement entre le fonctionnement et l'investissement est logique dans la mesure où le solde de la section de fonctionnement sert à la section d'investissement.

En ce qui concerne la présentation de la section de fonctionnement, nous avons besoin d'évoquer les recettes et les dépenses pour mettre en évidence les montants d'épargne, épargne brute et épargne nette, qui seront repris dans la deuxième partie.

Les recettes courantes de fonctionnement sont en légère hausse en 2011, une hausse de 1,1%, et s'établissent à 82 M€. Nous avons constaté un ralentissement de cette hausse et ce ralentissement s'explique par une réduction de la DGF, dotation globale de fonctionnement, qui baisse de 2,4% ; une baisse aussi des subventions de l'Etat qui ont diminué, et notamment une forte réduction des droits de mutation qui s'établissent à 3,65 M€ et donc qui baissent de 3,6%. En revanche les reversements de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre sont stables à 12,5 M€.

Nous constatons, pour compenser ces baisses, qu'il y a malgré tout des éléments qui augmentent, notamment les différentes subventions liées à l'augmentation de la fréquentation dans la petite enfance et les centres de loisirs. Cette diminution est compensée par l'augmentation du produit des services qui, lui, a augmenté de 6%, notamment grâce là encore à la hausse du taux de fréquentation des structures de la petite enfance.

Voilà à peu près globalement ce que l'on constate, et nous passons généralement sur les autres produits de gestion courante, d'ailleurs, ils sont stables donc n'impliquent pas véritablement de modifications ni d'évolutions, pour aborder les dépenses de gestion.

En ce qui concerne les dépenses de gestion, cela avait été un fait marquant en 2010, elles avaient baissé, ce qui avait été assez exceptionnel, nous pouvons le dire. Là, elles remontent avec une hausse de 3,2% puisqu'en 2011, elles s'établissent à 62,3 M€. Cette hausse, nous en avons parlé dans certaines commissions, elle est due essentiellement à l'augmentation des dépenses de personnel qui augmentent fortement, de 4,3%. Nous avons peut-être une sorte de cycle avec des années à faible augmentation suivies d'années avec une augmentation un peu plus élevée. Nous avons parlé de cette « respiration » du personnel, nous pouvons le reprendre.

Un des éléments importants constitutifs des dépenses, c'est évidemment l'ouverture des nouveaux équipements publics et donc nous avons un coût lié au fonctionnement qui mécaniquement s'accroît. La médiathèque Arthur Rimbaud avec cinq nouveaux postes ; l'Espace Jeunes : deux postes d'animateurs ; le complexe sportif Eric Tabarly : sept postes. Au-delà de la fameuse « respiration », nous avons là une explication très concrète de l'augmentation des charges de personnel ; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas aussi des éléments cycliques. Voilà à peu près les éléments les plus importants concernant le personnel.

Les charges à caractère général ont augmenté légèrement de 2,2%. Nous avons des dépenses de nettoyage, de fluides, plus importantes et un certain nombre de petits ruisseaux qui forment la rivière avec les taxes : la taxe foncière, le coût de la maintenance, les équipements de télécommunications, etc.

Sur le chapitre 11, en revanche, nous avons quelques baisses avec notamment la facturation des repas scolaires. Le contrat avec Avenance a été bien négocié et donc il y a une baisse. Le nettoyage de la voirie du nord de la Ville et du Noyer Doré est assuré en régie et permet d'économiser 150 000 € ; et nous avons diverses autres baisses dont je

vous épargnerai la liste pour me concentrer sur des éléments plus importants.

Entre les recettes et les charges, la différence des deux va nous conduire à l'épargne de gestion. Et si vous faites la différence, vous obtenez une épargne qui s'établit à 19,7 M€, elle permet une fois les charges financières payées de calculer l'épargne brute, avec un solde très significatif, un peu d'ailleurs comme dans les entreprises privées, il s'agit, je le précise, de l'épargne brute hors cessions, c'est le solde fondamental de la capacité d'autofinancement. Cette épargne brute s'établit en 2011 à 17,4 M€. Donc rappelons quand même que l'épargne brute était de 14,4 M€ en 2009, de 13,8 M€ en 2008 et de 13 M€ en 2007, ce qui montre que même si l'épargne brute a légèrement baissé par rapport à son niveau très élevé de 2010, elle est passée de 18,6 à 17,4, nous sommes toujours à un très bon niveau d'épargne brute qui est une ressource comme nous disons en comptabilité « saine et récurrente » et qui permet de financer à la fois les investissements et le remboursement des emprunts.

Cette épargne brute nous permet de faire le lien avec la section d'investissement et de présenter dans cette section d'investissement les deux grandes parties : les dépenses et la façon dont nous finançons les investissements. Là, les éléments sont nombreux puisqu'en 2011 -le rapport l'indique immédiatement- le montant total des dépenses d'investissement est de 41,3 M€, ce sont les investissements qui sont réalisés. Si nous ajoutons les restes à réaliser, nous obtenons un peu plus de 7 millions de restes à réaliser, ce qui nous amène à des investissements engagés d'un peu plus de 48 M€, ce qui est quand même une somme considérable.

Alors dans ce montant de 41,3 M€, nous devons bien évidemment prendre en compte l'acquisition du terrain de Pajeaud qui est destiné à

être revendu. Nous devons prendre en compte les opérations de rénovation urbaine qui sont confiées à la SEM 92 et qui visent à améliorer le quartier du Noyer Doré. Elles sont rappelées dans le document, je vais brièvement les lister sans aller dans un niveau de détail excessif :

- Acquisitions foncières pour 10,9 M€ ; en dehors des terrains de l'ex IUFM, nous avons acquis trois nouveaux logements dans le cadre de la charte du logement solitaire.

- Ensuite nous avons des subventions d'investissement pour 400 000 €

- Et un gros morceau, ce sont les grands projets qui correspondent à 14,2 M€, avec évidemment le Noyer Doré et le complexe sportif Eric Tabarly qui a été livré en novembre ; l'espace Jeunes pour 700 000 € ; et un certain nombre d'éléments qui correspondent aux gros investissements qui seront réalisés davantage en 2012 et 2013 avec le cinéma, la ludothèque, les acquisitions foncières, les projets des architectes, etc ; le complexe associatif avec des études pour 500 000 € ; les espaces verts des Bas Gravières dont les sommes correspondent à des frais d'études, donc nous avons le commencement très concret de tous les projets qui vont aboutir en 2012 et 2013.

L'autre partie importante concerne les travaux sur les bâtiments communaux pour 4,5 M€. C'est un programme de travaux qui est évidemment très important, qui permet de moderniser les bâtiments et notamment les équipements scolaires, et d'offrir aux enfants qui fréquentent les écoles d'Antony de très bonnes conditions d'accueil dans les écoles. Vous avez le réaménagement de l'école Paul Bert, le ravalement et la réfection des façades, la rénovation et la sous-traitance du chauffage, les sanitaires, le remplacement de la verrière, etc.

Vous n'ignorez pas que le poste très important en termes d'investissements, ce sont aussi les travaux de rénovation de la voirie

pour 8,7 M€, avec la reconstruction des rues, l'entretien courant, etc. Nous avons là un certain nombre d'investissements ; les équipements et les matériels des services aussi avec des matériels de transport et la modernisation d'un certain nombre d'outillages qui permet aussi aux employés municipaux de travailler dans des conditions de sécurité qui ne sont pas négligeables.

Pour financer ces investissements, la structure du financement est toujours à peu près la même : il y a le fonds de compensation de la TVA pour 3,8 M€ ; les taxes locales d'équipement et les subventions pour 8,6 M€ ; les produits de cessions et l'autofinancement, c'est-à-dire la section de fonctionnement que nous avons vue juste avant. Soit au total 32,4 M€.

Pour boucler le financement des investissements, nous avons évidemment besoin d'emprunts. En 2011, la ville n'a pas souscrit d'emprunts mais en a mobilisé un certain nombre qui avait été négociés au préalable pour environ 11 M€.

Après avoir évoqué la partie fonctionnement et la partie investissement, nous allons conclure cette présentation du compte administratif sur l'analyse financière et la mise en évidence de la situation saine de la ville dans le domaine financier. Je le rappelais tout à l'heure, c'est un chiffre important et donc il est intéressant de bien l'avoir en tête pour la suite et notamment pour la présentation du budget.

L'épargne brute hors produits de cessions est de 17,4 M€ en 2011. Une fois que nous enlevons l'amortissement, nous avons une épargne nette de 10,4 M€ et donc une capacité à financer les investissements et l'amortissement de la dette relativement importante, ce qui nous permet encore une fois d'envisager sereinement le financement malgré l'environnement économique qui est assez dégradé, le financement des investissements n'est pas compromis et il est évident que les projets

auxquels nous tenons et qui ont fait partie des engagements de campagne, je ne dis pas « des promesses » pourront être tenus.

Le taux d'épargne brute est un ratio intéressant, c'est l'épargne brute qui vient des recettes, il se situe à un peu plus de 21%. Quand nous le comparons aux villes de la même strate, les villes de la même importance à peu près, elles ont un ratio de 13% à peu près en moyenne, ce qui veut dire que nous sommes très bien positionnés concernant l'épargne brute.

Autre élément dont tout le monde parle quand nous étudions l'endettement et la situation financière d'une ville, c'est la capacité de désendettement. Cette capacité de désendettement est de six ans et quelque, ce qui est une très bonne chose et encore une fois la CRC ne s'inquiète généralement que lorsque la capacité de désendettement dépasse 15 ans. C'est vous dire que nous sommes très largement dans une situation favorable.

Après ces éléments, nous pouvons étudier de manière très approfondie la gestion et le fonctionnement de la ville et il y a un ratio qui est souvent utilisé en termes de gestion, ce sont les dépenses de fonctionnement par habitant. Ces dépenses de fonctionnement sont de 1050 €, là nous sommes bien inférieurs à celles de la strate puisqu'elles sont de 1300 € par habitant pour les villes de la même importance. Donc cela conforte l'idée que les dépenses de gestion sont maîtrisées, nous y faisons attention et malgré une augmentation de la consommation, liée logiquement et c'est inévitable, malgré les efforts qui ont été faits pour maîtriser la consommation, nous avons plus de bâtiments, nous avons plus d'employés municipaux et il est donc normal que nous dépensions davantage ; malgré tout, ce ratio par habitant nous montre que nous sommes là encore une fois très largement dans les clous.

Concernant la pression fiscale, Antony bénéficie d'une hausse régulière des bases d'imposition, et là encore la dynamique liée aux bases d'imposition, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la croissance des recettes, permettent de ne pas avoir besoin d'augmenter les impôts et permettent contrairement à de nombreuses autres villes de continuer à envisager un programme d'investissement sans avoir à augmenter les impôts, ce qui évidemment est une bonne chose. Le document rappelle que le potentiel fiscal de la ville n'est mobilisé qu'à hauteur de 82 %, ce qui veut dire que le complément à 100 % correspond à une situation saine puisque la ville d'Antony en termes de taxe d'habitation et de taxe foncière est inférieure en gros de 17 % à la moyenne des villes de la strate.

En ce qui concerne les ratios d'investissement, nous avons un total d'investissements payés de 41 millions, avec des engagements de 48 si nous ajoutons les 7 millions de restes à réaliser. Là encore, rappelons-nous ce qui s'était passé lorsqu'il y avait eu la crise où l'Etat avait encouragé les programmes d'investissements élevés grâce à une perception anticipée du FCTVA, et à l'époque nous avons un programme d'investissements qui était légèrement moins élevé que celui-là. Donc nous restons sur un flux d'investissement qui est important et qui signale en quelque sorte le dynamisme de la ville et sa capacité à le financer.

Les ratios d'endettement sont apparemment un peu moins favorables, nous en avons parlé en commission des finances puisque l'endettement de la ville se situe à 1742 € par habitant, donc c'est plus élevé que la moyenne de la strate. Mais comme le faisait remarquer Monsieur le Maire, il y a aussi une distinction entre certaines villes qui se sont appuyées pendant des années sur leur communauté d'agglomération et qui ont reporté une certaine part de leur endettement sur les communautés d'agglomération, ce qui n'est pas le cas d'Antony

puisque la CAHB est très peu endettée, et la CAHB est jeune comparée à de nombreuses villes de province. C'est donc un point à préciser.

L'autre point qui figure dans le rapport, c'est le fait que dans cet endettement il y a un certain montant de portages et de portages de terrains qui seront sans aucun doute revendus assez rapidement et qui pourront donc faire diminuer très vite et d'un montant non négligeable l'endettement.

Je conclurai cette présentation et cette analyse financière succincte par un élément qui est significatif là encore de la gestion attentive des finances de la ville : c'est le fait que pour la troisième année consécutive, le taux moyen de la dette reste inférieur à 3 %, pour une durée résiduelle qui est assez faible puisque nous avons une durée résiduelle moyenne de 14 ans. Je n'ai pas d'études en tête sur les durées résiduelles des endettements ou de l'endettement des villes mais je suis persuadé qu'en moyenne les villes doivent avoir des durées résiduelles souvent supérieures parce que 14 ans, c'est assez faible. Donc cette valeur de 3 % n'est pas encore simplement le plaisir d'afficher et de dire : voilà, par la gestion dite active de la dette, on a des taux incomparablement bas, c'est concrètement la traduction chiffrée de frais financiers qui sont très faibles et donc là encore le signe d'un accroissement indirect ou direct, cela dépend, de notre capacité d'autofinancement. Donc ce n'est pas simplement une volonté de se faire plaisir mais cela se traduit réellement et cela a des conséquences très favorables.

Voilà Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, un résumé que j'espère rapide du compte administratif.

M. FIE : Le compte administratif 2011 ne nous apporte pas de surprises comme tous les ans. Il est le reflet de l'exécution partielle du budget que nous n'avons pas soutenu, en désaccord avec la nature de certains investissements et en ayant des divergences sur les priorités.

Je voudrais aujourd'hui parler de l'état de la dette sur laquelle vous avez conclu, non pas sur son volume actuel que nous considérons comme important, n'ayant pas atteint un niveau critique, il est nécessaire en effet pour une collectivité locale d'emprunter pour investir, mais je voudrais centrer mon propos sur la typologie des emprunts que vous avez effectués ces dernières années.

Le sujet est régulièrement abordé en commission des finances mais pas assez en conseil comme l'avait signalé la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier rapport. Sans les interventions pertinentes le plus souvent faites par Pierre Rufat et François Rivet, le conseil ne l'aborderait jamais et les réponses qui ont été souvent du dénigrement à leur égard ne témoignent pas en général de sérénité de votre part sur ce dossier délicat. La Chambre Régionale des Comptes indiquait qu'il conviendrait de donner directement à l'assemblée délibérante une information plus détaillée, en particulier sur les types d'emprunts, je cite : «... au vu de la complexité de la situation de la commune et des choix qui ont été faits sans délibérations puisque la délégation a été donnée à Monsieur le Maire d'engager les emprunts...».

Vous avez donc, Monsieur le Maire, décidé seul de privilégier le choix massif d'emprunts structurés. L'application de la circulaire ministérielle du 25 juin 2010 commence à permettre pour la plupart d'entre nous, conseillers municipaux non spécialistes, d'y voir un peu plus clair. Cette circulaire commande aux collectivités territoriales d'utiliser la nouvelle cotation normalisée de la charte Gissler pour caractériser le degré de risque des emprunts qu'elles souscrivent. Cette cotation bien qu'encore insuffisante a été également reprise dans la charte de bonne conduite signée en 2009 entre certaines banques dont DEXIA et la Société Générale avec lesquelles nous travaillons le plus et les collectivités locales. Vous l'avez repris pour la première fois l'année

dernière dans votre budget primitif et depuis cette année au compte administratif. Cette classification fait apparaître clairement qu'environ 40 % de la dette de notre ville est souscrite pour des emprunts à hauts risques, pour ne pas dire toxiques. Il s'agit des emprunts avec multiplicateur égal à 5 non capé classé E, mais aussi de trois autres basés sur des devises étrangères considérées comme hors charte, classés en cette occasion F dans le BP et le CA. Ceux-ci représentent à eux seuls près de 17 % de notre dette. La charte de bonne conduite en interdit maintenant la commercialisation. Le poids des emprunts à hauts risques peut donc être considéré à Antony comme toujours très élevé. Il est alors surprenant que cette classification n'ait pas été utilisée dans la note annuelle d'information sur la dette diffusée en fin d'année au conseil municipal et que le rapporteur n'en ait même pas fait mention. Vous vous contentez de présenter un rapport taux fixes – taux variables équilibré à 43-57 mais en y intégrant les emprunts structurés encore en phase fixe dans la partie taux fixes, ce qui prête pour le moins à confusion. Nous y trouvons bien une liste d'emprunts structurés mais sans qu'en soient détaillées toutes les conditions et sans qu'en soient rappelés leur classification et les risques réellement encourus.

L'utilisation des coefficients multiplicateurs élevés dans certaines formules n'est même pas signalée. Vous vous contentez alors de quelques commentaires qui se veulent rassurants sur chacun d'entre eux en mettant l'accent sur les effets positifs de la gestion active de la dette, sa diversité de stratégie, et les économies faites ces dernières années par rapport à l'utilisation d'emprunts classiques. Vous signalez que le temps ne presse pas et que des réaménagements pourraient si nécessaire être effectués dans l'année alors qu'aujourd'hui vous admettez une grande difficulté à obtenir de nouveaux emprunts à taux acceptables.

Certes cette réduction temporaire de charges financières que vous chiffrez à plus de 10 M€ depuis 2003 grâce à l'utilisation de ces emprunts structurés face à l'utilisation d'emprunts à taux fixes classiques n'est pas négligeable mais la souscription d'autres types d'emprunts moins risqués auraient pu être également utilisée. N'est-ce pas ce que nous nommons communément « de l'enfumage » lorsque nous savons que le principe même de ces types de crédits pour les rendre attractifs est d'être favorables les premières années avec des taux fixes pour ensuite pendant 10 ou 15 ans devenir volatiles au gré des taux de change avec des coefficients multiplicateurs qui peuvent faire s'envoler les taux ? La plupart de ces emprunts vont quitter la phase bonifiée pour rentrer en phase variable en 2012, celui qui est rentré en juin 2011 en phase variable basée sur le yen aux alentours de 9 M€ nous a déjà joué de mauvaises surprises avec plus de 6% de taux d'intérêt au dernier semestre 2011. Ceux qui sont basés sur le franc suisse sont aussi très problématiques en ce moment. Comment, Monsieur le Maire, avez-vous pu prendre le risque de spéculer -car c'est le bon mot défini dans le dictionnaire « effectuer des opérations financières basées sur les fluctuations du marché »- avec l'argent des contribuables sans les informer ? Sans informer réellement l'assemblée municipale de tous les tenants et aboutissants de ces choix et des risques encourus à moyen et long terme dans ce domaine si technique et difficile à comprendre pour les non initiés ? Est-ce que spéculer fait bien partie des compétences d'une collectivité locale publique ? Comment un maire peut-il faire croire à une bonne gestion financière de sa commune alors qu'il fait reporter le danger de taux incontrôlables sur les mandatures futures et surtout sans le dire publiquement ?

Nous savons que nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas. Les collectivités locales de toutes les sensibilités politiques ont vu

leurs risques financiers exploser après avoir été aveuglées par des commerciaux de banques qui leur offraient des taux immédiatement avantageux pour leurs investissements en minimisant les dangers futurs. Certaines ont déjà reconnu leurs erreurs.

Notre commune a la chance de disposer pour suivre son endettement de services financiers compétents, ce que n'ont pas de nombreuses collectivités plus petites, cela a sûrement permis d'éviter certaines erreurs, de réaménager déjà à temps certains emprunts en 2008 - 2009, d'éviter des choix encore plus catastrophiques, mais cela justifie-t-il la pertinence des choix effectués vers les produits structurés ? N'est-ce pas plutôt un choix idéologique de l'exécutif municipal dans un monde marqué par sa financiarisation ?

En période de crise et d'instabilité financière, les réponses données en commission des finances ne sont pas convaincantes car personne ne peut prédire ce qui se passera dans les prochaines années, encore moins les fluctuations du marché dans 10 ou 15 ans. Le ton rassurant qui accompagne vos analyses financières va à l'opposé des analyses effectuées par de nombreux économistes qui alertent les citoyens. L'important rapport rendu en décembre 2011 par la Commission nationale d'enquête parlementaire présidée par Claude Bartolone sur les produits financiers à risques souscrits par des acteurs locaux est très sévère sur ce sujet. Je conseille à tous les conseillers de cette assemblée de le lire pour comprendre dans quelle voie glissante et dangereuse notre commune a été entraînée. Le rapporteur Jean-Pierre Gorges, qui est loin d'être un gauchiste ou un communiste, il est député de droite, UMP, a été très critique sur l'utilisation des emprunts structurés par les collectivités locales. Il indique dans son rapport, je cite : « la gestion des deniers publics ne peut être une question de spéculation », ou encore : « cette spéculation est incompatible avec la gestion de l'intérêt général ».

La spéculation qu'il dénonce correspond exactement aux choix que vous avez effectués à Antony pour près de 40% des emprunts, à l'heure actuelle mais le taux est très supérieur. Un exécutif municipal ne doit pas en effet s'autoriser à soumettre les capacités financières de la collectivité locale aux fluctuations des marchés comme certains s'amuse à boursicoter. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire présente une série de recommandations comme l'interdiction pure et simple de produits structurés pour les petites collectivités ; l'interdiction des produits structurés avec multiplicateur et hors charte pour l'ensemble des collectivités ; l'obligation de caper les emprunts ; une meilleure information du conseil municipal ; et l'obligation de provisionner le risque. Il termine sur une proposition de renégociation avec un contrôle de l'Etat afin de reconvertir chaque type de prêt structuré en prêt classique. Ce rapport a été validé par l'unanimité des membres de la Commission représentant tous les groupes parlementaires, et des projets de lois sont actuellement en chantier.

L'analyse de ce rapport est à l'opposé des conclusions faites par l'exécutif municipal Antonien dans l'information adressée aux conseillers municipaux ces dernières années. Seriez-vous le seul à avoir raison contre tous ? L'heure doit être aujourd'hui à la transparence. Vous ne pouvez continuer obstinément à vous satisfaire des choix effectués.

Nous voyons quand même poindre cette année dans le rapport du compte administratif comme dans celui du budget primitif quelques nuances et un peu d'anxiété face à l'évolution du marché et à son impact sur la dette de la commune. Vous nous avez également informés en commission de la difficulté actuelle d'obtenir des lignes de trésorerie comme de souscrire de nouveaux emprunts. Dans ces conditions, comment pouvez-vous renégocier les 40 M€ d'emprunts à hauts risques, ceux qui sont à un coefficient multiplicateur 5 non capé, ou ceux qui sont

hors charte et dangereux comme étant basés sur des devises hors euros ? Comptez-vous provisionner ces risques et à quel niveau comme le propose la commission parlementaire ?

Nous proposons que soit revue la délégation donnée à Monsieur le Maire concernant l'ouverture ou le réaménagement des nouveaux emprunts durant la mandature car elle est trop générale et a permis sans un contrôle direct du conseil municipal une ouverture de risques qui peut se révéler dangereuse pour notre commune. Comme le conseille la circulaire ministérielle du 25 juin 2010, il nous semble préférable de limiter cette délégation concernant la durée et le montant des emprunts ainsi que certaines classifications de typologies d'emprunts afin que l'assemblée délibérante soit responsabilisée et joue réellement son rôle. Une commission regroupant des membres de la majorité et de l'opposition municipale pourrait rapidement se réunir sur cette question. Les conseillers municipaux comme les citoyens ont besoin de réponses claires. Tous les conseillers municipaux, vous comme nous, ont reçu un courrier du Collectif citoyen local d'audit de la dette, démarche citoyenne intéressante qui se développe sur tout le territoire. Quelle réponse comptez-vous lui faire comme à tous les Antoniens et Antoniennes qui aimeraient bien connaître le risque que vous faites courir aux finances publiques de notre commune, en particulier pour les prochaines mandatures lorsque vous ne serez plus là ?

M. RUFAT : Je vais continuer le débat sur le compte administratif en essayant de reprendre les éléments présentés par le rapporteur qui a fait une présentation plutôt flatteuse de la situation de 2011. Je vais essayer de contrebalancer un peu le point de vue de la présentation. Tout n'est pas rose et vous le savez.

Je rejoins votre point de vue sur : nous n'allons pas faire la comparaison 2010-2011, à ce jeu là, comme l'année 2010 était une

année faste exceptionnelle, je crois que vous dites « faste » dans le texte, nous allons arriver peut-être à des conclusions fausses, et donc je préfère que nous regardions les tendances longues, aux cycles courts de respiration je préférerais les cycles longs de tendances. Je voudrais souligner deux tendances constantes que j'ai repérées au vu des documents que j'ai pu réunir qui sont la stagnation puis la baisse des versements de l'Etat, et la hausse des perceptions des produits des services de la ville.

Entre la dotation globale de fonctionnement que vous avez citée, les différentes subventions, les aides à l'emploi et autres compensations, 600 000 € sont perdus de la part de l'Etat que nous devons retrouver. Ces 600 000 € sont compensés d'une part par les impôts, non seulement vous avez augmenté les taux il y a quelques années mais l'assiette des bases augmente et les produits des services aussi sont en augmentation avec une part de fréquentation qui est toujours mise en avant mais nous aimerions avoir une plus grande finesse sur la variation des participations qui est toujours promise en commission.

Ces deux éléments : hausse du rapport de l'impôt et hausse des participations des familles, sont deux éléments qui caractérisent cette mandature puisque quand je relis attentivement le document qui vous engage, si j'ai bien compris vos propos, vous annonciez que vos propositions, votre programme « ambitieux » disiez-vous à l'époque allait se faire sans augmentation d'impôts, donc nous sommes sur un engagement qui n'a pas été tenu.

Les dépenses de gestion, en reprenant le plan du rapporteur, continuent leur progression en dehors des éléments conjoncturels, cette progression traduit l'impact des nouveaux équipements qui ont ouvert : médiathèque, Espace Jeunes, centre sportif Eric Tabarly. Cette augmentation ne peut qu'augmenter puisque des projets sont lancés ou

annoncés à venir avec un autre complexe sportif, un complexe associatif, des crèches, une fosse de natation. Nous ne pourrions qu'augmenter cette dépense de gestion et j'espère que vous allez le faire ou assumer cette augmentation sans augmentation d'impôts derrière.

Vous avez listé toutes les réalisations de l'année, vous vous êtes bien gardé de mentionner les échecs, notamment le bilan de l'année 2011, c'est aussi l'arrêt du fonctionnement du cinéma et l'arrêt du théâtre. Ce sont les échecs de cette année, des échecs par votre imprévoyance. Pour le cinéma, un autre projet existait, moins coûteux et préservant la poursuite de son activité. Vous l'avez écarté au profit d'un quadruplement des salles imposant la cessation de l'activité, l'expropriation d'un voisin et un accord transactionnel avec un autre. Quant à la solution de remplacement pour le cinéma, aller installer l'activité sur le théâtre, patatras, on n'y découvre de l'amiante ! Et ce qui était anodin hier au gymnase Velpéau qui a poursuivi son fonctionnement est devenu dangereux aujourd'hui au théâtre, et en plus le foyer, lui, serait exempt de travaux, de sorte que le cinéma est prié de déguerpir !

Dans les réalisations 2011, il y a des choses qui sont positives, par exemple vous avez fait des progrès en circulations douces. Vous avez instauré des zones 30 sur toute la ville avec le double sens cyclable, vous avez ébauché des bandes cyclables vers le Bois de Verrières, pour un coup d'essai on ne peut pas dire que ce soit un coup de maître car cette bande est un peu étroite, il faut revoir les carrefours tels qu'ils sont aujourd'hui, les croisements voitures-vélos ne sont pas sécurisés, mais c'est un début qu'il faut poursuivre. Il reste néanmoins sur les circulations douces un paradoxe : elles sont exclues du cœur de notre ville. Entre le centre administratif où nous sommes et le centre culturel, pas un seul double sens cyclable, pas un seul équipement d'aménagement de circulation de vélos en dehors des parkings, cherchez l'erreur ! Pire

encore : la rénovation de la Nationale 20 chasse les vélos puisqu'elle a prévu un contournement du centre ville pour les vélos comme s'ils étaient indésirables en centre ville.

Sur la dette, je ne vais pas prendre tous les points évoqués par Dominique Fié qui me rejoint, je voulais simplement revenir sur la gestion que l'on appelle « dynamique » de la dette et je me suis posé la question : de quelle dynamique parle-t-on ? Est-ce la dynamique de la hausse de la dette puisqu'on parle de gestion « active et dynamique » ? On dit toujours « active et dynamique » depuis douze ans, et depuis douze ans, la dette a doublé !

Je reprendrai l'idée de Dominique Fié : je pense que l'information auprès des élus doit être plus étoffée, soit dans la commission des finances soit dans une autre commission où siègerait un membre par groupe municipal, et que l'on devrait pouvoir y étudier la liste des scénarii dits défavorables et voir en cas de détérioration extrême des marchés quel serait le taux financier qui serait le mieux adapté à la situation. Cette information là pourrait être portée à la connaissance des élus pour qu'ils maîtrisent l'évolution de cette dette.

Quant à l'analyse des ratios, j'avoue que le travail de la commission a été parfait puisque j'ai bien compris que les ratios de la strate d'une ville de 50 000 habitants comme la nôtre étaient difficilement comparables au niveau national puisque la situation des communautés urbaines était assez différente en termes d'importance et d'ancienneté et qu'il y avait un transfert de dette des communes vers les communautés d'agglomération antérieure en province par rapport à la région parisienne et que ces ratios étaient devenus aujourd'hui peu pertinents à la comparaison. Quand ils sont bons, vous pouvez les mettre en avant, je pourrais faire l'inverse quand ils sont mauvais, je pense qu'il vaut mieux

sur les éléments de ratios, que ce soit sur la dette ou sur les dépenses, les mettre un peu de côté.

Oui, les débats hier à la CAHB vous auraient horrifié, M. Médan, car ils étaient un peu en contradiction avec ce que nous avons dit à la commission.

Pour terminer, le bilan 2011, puisque le compte administratif sanctionne l'année 2011, c'est toujours plus de logements privés à des prix inaccessibles pour la classe moyenne au point que le Préfet a tancé la ville pour ne pas s'être engagée suffisamment en matière de logements sociaux. C'est aussi la fermeture du gymnase La Fontaine, pour plusieurs années. C'est un tissu commercial qui se fragilise. C'est le fonctionnement de la piscine des Iris en pointillés. Et pour finir, le ralliement de la majorité municipale au projet de RFF, l'accroissement de la circulation des TGV en surface pour quelques pans de murs phoniques.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas votre compte administratif.

M. MEDAN : Vous parlez successivement, M. Fié d'un « enfumage » et M. Rufat du fait que vous manquez d'informations, là vous avez quand même reconnu que vous disposiez des tableaux récapitulant la dette, vous aviez déjà depuis l'an dernier comme vous l'avez indiqué la circulaire Gessler avec la classification des différents emprunts, vous l'avez eue dès que le texte est passé, nous avons obéi au règlement et vous l'avez eue, donc je ne vois pas en quoi il y aurait eu « enfumage », d'autant que lors des commissions des finances, on passe à chaque fois une heure à parler de la dette ! Donc je ne vais pas revenir de nouveau une heure sur la dette, je vais être très bref.

D'une part, il y a une grande diversification des risques. On peut imaginer logiquement, d'un point de vue de l'évolution macro-économique

nationale et internationale puisque nous avons des critères, des indices qui sont hors Europe, on peut imaginer que ça ne va pas être la catastrophe de tous les indicateurs en même temps ; ce qui d'ailleurs est le cas puisqu'ils ne se retournent pas tous et parfois, on le voit aujourd'hui, quand l'un va un peu moins bien, les autres résistent, à l'heure actuelle, un qui était un peu dégradé s'améliore, et on en parle à chaque fois, on pourrait quand même éviter de faire du catastrophisme sur les emprunts. Cette diversification est aussi une diversification de banques, de produits, de montants, et malgré tout, une conscience par rapport à la baisse des taux qu'il était un peu plus intéressant de prendre des taux fixes, c'est ce que nous avons fait sans que ce soit l'aveu d'un échec, mais simplement une forme de prudence par rapport à l'environnement et à la crise très grave que le monde a connue, et qui a parfois contribué à retourner certains indices qu'on n'imaginait pas trop bouger.

Donc essayons d'avoir un peu de sang-froid, nous n'avons jamais caché le fait qu'il puisse y avoir un risque, que ce risque pouvait largement être compensé par des années et des années de phases bénéficiaires, donc ce n'est pas un enfumage ; j'ai été un peu surpris par ce mot, je trouvais que le propos était globalement correct et là il y a eu ce petit dérapage, c'est comme ça.

Vous avez dit qu'on fait porter sur les mandatures futures les risques, non, on assume ces risques puisque nous avons commencé dès cette année à avoir un petit choc sur un des emprunts, donc ce n'est pas une volonté de notre part ni un manque de courage qui consisterait à dire : écoutez, dans quinze ans, nos successeurs se débrouilleront avec les emprunts ! Non, dès maintenant, nous avons des emprunts qui sortent des phases fixes, et on en assume parfaitement la sortie.

Concernant le cinéma, je ne suis pas certain qu'il faille parler d'un échec, le terme « échec » me semble excessif d'autant que la décision n'est pas encore définitive concernant la structure temporaire de remplacement du cinéma. On peut attendre un peu.

Ces éléments là sont abordés quoi que vous en disiez lors des commissions, notamment la commission des finances, je ne vais pas à toutes les commissions, mais ces éléments sont abordés.

M. le Maire : Je réponds à Pierre Rufat qui peine et je le comprends à trouver des échecs pour la municipalité en 2011. Il a trouvé le théâtre, il a trouvé le cinéma, notre échec en 2011 serait d'avoir trouvé de l'amiante dans les structures du vieux théâtre Firmin Gémier, c'est un échec pour la municipalité, car c'est bien évidemment de notre faute !

La piscine des Iris n'appartient pas à la ville, elle appartient à l'agglomération et elle ne marche pas bien : c'est pourquoi la CAHB va la reconstruire. Mais ce n'est pas un échec. Elle a 30 ans, elle est fatiguée et nous allons la reconstruire. C'est dans l'ordre des choses.

Si ce sont les seuls échecs que l'ensemble de l'opposition a pu trouver aujourd'hui pour justifier son refus du compte administratif, franchement c'est plutôt sympathique ! Cela prouve qu'il n'y a rien à dire.

En outre, vous nous avez dit que la ville rendrait, à l'avenir, plus de services. C'est vrai : la ville grâce à tout ce que nous avons réalisé et à ce que nous allons réaliser au cours des prochaines années va rendre beaucoup plus de services que dans le passé. Cela va coûter plus cher qu'aujourd'hui mais, tel que nous voyons les choses, et que nous les pratiquons, cela ne va pas coûter beaucoup plus cher. Pierre Médan vous a expliqué que nous dépensons déjà 25% de moins que la moyenne nationale pour le fonctionnement courant et nous n'avons pas l'impression que nous rendons moins de services que les autres villes. Personne ne m'a jamais dit -parmi les citoyens, je ne parle pas de

l'opposition- que la ville d'Antony était en retard pour les services qu'elle rend à la population. Nous avons au moins autant de crèches que les autres, nous avons autant d'écoles, nous avons autant d'équipements sportifs et culturels que les autres, mais nous dépensons 25% de moins. Avec les futurs équipements, s'ils sont bien gérés, il n'est pas certain que nos dépenses augmentent beaucoup.

La dette augmente, oui elle augmente progressivement mais pas les charges financières grâce à la gestion active de la dette. Les charges financières sont au niveau d'il y a 10 ans. Si nous avions suivi vos conseils, les charges financières auraient beaucoup augmenté et cela aurait largement dégradé nos résultats.

Vous dites : vous prenez des risques, des risques monstrueux. Que se passerait-il si les marchés se dégradait ? Mais aujourd'hui ils sont dégradés ! Ils n'ont jamais été aussi dégradés qu'aujourd'hui, depuis 1929 ! Et que se passe-t-il ? 2,65% de taux moyen pour notre endettement alors que les marchés n'ont jamais été aussi dégradés qu'aujourd'hui ! Certes nous avons eu effectivement un sinistre sur l'emprunt le plus important, l'emprunt indexé sur l'évolution du dollar et du yen, nous avons perdu 100 000 € par rapport aux intérêts que vous auriez payés avec votre méthode, c'est à dire 5%. Nous avons payé un taux de 6,60% sur un semestre, cela a coûté 100 000 € par rapport à ce que vous auriez payé. Et malgré ce surcoût, le taux moyen n'a pas dépassé 2,65%. Pourquoi paierions-nous plus à l'avenir ? On peut être prudent, on peut toujours penser que nous paierons plus mais il n'y a pas beaucoup de raisons.

Monsieur Fié a dit que nous avons fait un choix idéologique en choisissant de pratiquer la gestion active de la dette. Ce choix idéologique, nous le partageons avec pas mal de monde, notamment avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis qui avant 2008 était dirigé

par le parti communiste, et d'ailleurs cela lui a été reproché par Monsieur Bartolone qui n'a pas fait preuve de beaucoup de solidarité vis-à-vis de son prédécesseur. Il lui a reproché ses prêts toxiques. Il est vrai que les prêts structures, il faut savoir s'en servir et visiblement, le parti communiste n'était pas très doué pour s'en servir, c'est en tout cas l'avis de Claude Bartolone !

Nous partageons aussi ce choix idéologique comme vous dites avec les villes de Clermont-Ferrand, d'Angoulême, de Dijon, de Chambéry, avec la ville de Lille chère à Martine Aubry. Egalement avec la ville de Nantes, de Rennes, de Clichy qui, elle, est surendettée par ailleurs et uniquement avec des prêts structurés ; avec les villes de Villejuif, Bagnolet, Aulnay-sous-Bois ville socialiste, Aubervilliers ville communiste, Saint Denis, Sarcelles, même du temps de M. Strauss-Kahn et je pense qu'il connaissait le métier ! Et enfin avec une des rares villes qui a vraiment subi un sinistre il y a quatre ans : Tulle, vous connaissez le maire de Tulle ? S'il gère aussi bien la France qu'il a géré Tulle, on n'a qu'à bien se tenir !

Mme DEVEDJIAN : Nous allons maintenant voter le compte administratif et je demande à Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle. Je mets aux voix le compte administratif.

(Monsieur le Maire sort de la salle.

Vote à main levée : le compte administratif est adopté par 35 voix pour et 9 voix contre.

Monsieur le Maire revient dans la salle.)

- 2 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011.

Mme DEVEDJIAN : Je donne la parole à Monsieur Médan pour l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011.

(Lecture du rapport de présentation par Monsieur Médan.)

Mme BUZELIN : Je voudrais faire une petite remarque : le débat sur le compte administratif a duré une heure, il était intéressant, il a permis au groupe de la majorité et aux membres de l'opposition de s'exprimer sur ce point, je regrette qu'au niveau du CCAS qui s'est tenu mardi et qui a été convoqué à 19h, je suis arrivée en retard de trois ou peut-être cinq minutes, le compte administratif avait déjà été débattu et voté.

D'autre part le compte-rendu du précédent conseil d'administration du CCAS avait aussi été débattu et voté. En six minutes, c'était un record express et j'applaudis la position et le niveau démocratique de Monsieur Colin ! Je regrette qu'au niveau du CCAS, cet espace de démocratie ne puisse pas avoir lieu. C'était assez spectaculaire, six minutes, c'est très fort, merci à monsieur Colin d'être un grand démocrate !

Concernant la ponctualité que l'on me reproche, le conseil municipal qui est convoqué à 19h commence à 19h15 et personne ne s'en plaint ! Moi, j'avais trois minutes de retard, j'étais à la porte du CCAS et en l'espace de six minutes le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS ainsi que l'ensemble des débats sur le compte administratif avaient été évacués, en sachant qu'il y avait là tous les administrateurs, certes, mais vous savez très bien que les associations, pour des raisons qui leur appartiennent, s'expriment relativement peu et ne contestent jamais les positions de la mairie, au mieux elles s'abstiennent...

Mme DEVEDJIAN : Ce n'est pas le lieu ici d'en discuter.

Mme BUGAT : D'abord je crois que nous n'avons pas la même montre car tous les administrateurs étaient là, cela a été voté en bonne et

due forme et vous vouliez que nous recommencions le vote, ce qui aurait été tout à fait illégal.

M. FEUILLADE : Cela a été voté en trois minutes !

Mme BUGAT : Non, pas trois minutes. Et quand vous dites que les administrateurs n'interviennent pas, ce n'est pas vrai, Monsieur Briard est intervenu à la fin de la séance sur des propos que vous aviez tenus et je crois que vous avez dépassé les bornes !

Mme BUZELIN : Je suis arrivée à 19h06 et en six minutes, c'était fini !

Mme BUGAT : Nous n'avons pas la même montre !

M. OLLIVRY : D'une part, le débat se passe au niveau de la ville à l'heure actuelle et non pas au sujet du CCAS. D'autre part, le conseil a commencé à 19h01 au CCAS, d'habitude il est à 18h, donc vous aviez le temps d'arriver, vous aviez été prévenue.

Mme BUZELIN : Il était convoqué à 19h !

M. OLLIVRY : Il y a eu cinq points vus en six minutes exactement et il n'y a pas eu de discussion puisqu'il n'y a pas eu de questions. Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi nous jouerions les prolongations puisque tout le monde était d'accord.

Ensuite les propos que vous avez tenus étaient parfaitement infânants à la fin de ce conseil !

Mme BUZELIN : Je vous rappelle que la convocation était à 19h et non pas 18h !

Mme DEVEDJIAN : Chers collègues, je vous demande de bien vouloir cesser ce débat que nous reprendrons si vous le souhaitez au moment des questions diverses. Et maintenant nous passons à l'affectation du résultat et au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)

- 3 - Approbation du compte de gestion du trésorier municipal.

(Rapporteur : Monsieur Médan)

(Lecture du rapport de présentation par Monsieur Médan.)

Mme BUZELIN : Au niveau de l'indemnité du trésorier, je vois page 33 un montant de 20 085 €..

M. MEDAN : J'ignore le montant de l'indemnité.

Mme DEVEDJIAN : Monsieur le Maire, est-ce que vous connaissez le montant de l'indemnité du trésorier principal ?

M. le Maire : Je crois que c'est environ 10 000 €.

Mme DEVEDJIAN : Nous vous donnerons le chiffre exact à la fin du conseil.

Mme BUZELIN : Comme je l'ai indiqué au CCAS, le trésorier de la ville d'Antony est fonctionnaire d'Etat, il est rémunéré, et donc je ne vois pas pourquoi les collectivités locales financent un complément d'un fonctionnaire public qui est rémunéré, il n'y a aucune obligation.

Mme DEVEDJIAN : Je prends acte de votre déclaration et je vous assure que vous aurez la réponse.

(Vote à main levée : le compte de gestion est adopté par 42 voix pour et 3 abstentions.)

(La séance est levée à 20h30.)